

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE JOLIETTE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE :

Qu'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Joliette se tiendra au lieu habituel des sessions, soit au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Cette séance extraordinaire aura lieu le 13 novembre 2024 à 14 h 00. En vertu de l'article 153 du *Code municipal*, durant cette séance extraordinaire, seuls les sujets inscrits à l'ordre du jour pourront être traités à moins que tous les membres du Conseil soient présents et y consentent.

Ainsi, l'ordre du jour pour cette séance sera la suivante :

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 8 octobre 2024**
4. **Période de questions Administration générale**
 - 5.1. Avis de motion et présentation du règlement numéro 503-2024 relatif à la gestion contractuelle abrogeant le règlement 486-2022
6. **Aménagement**
 - 6.1. Programme d'aménagement durable des forêts – Signature de l'entente 2024-2027 et délégation
 - 6.2. Adoption du règlement numéro 469.13-2019 modifiant le règlement numéro 469-2019 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Joliette » afin de changer des affectations dans la municipalité de Saint-Thomas
7. **Gestion des matières résiduelles**
 - 7.1. Octroi de contrat – Travaux de sécurité à l'écocentre
8. **Transport**
 - 8.1. Acquisition de matériel – Équipement vente et perception - Routeurs
9. **Divers**
10. **Période de questions**
11. **Levée de la séance**

Donné à Joliette, le 30 octobre 2024.



Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière